

GUERRE EN IRAN

## Le flou entoure un éventuel cadre d'accord entre l'Iran et les Etats-Unis



© AFP

Les Etats-Unis et l'Iran ont établi un cadre d'accord qui prévoit une extension du cessez-le-feu de 60 jours mais qui n'a pas encore été validé par Donald Trump, ont indiqué jeudi à l'AFP des sources américaines.

L'information a d'abord été révélée par Axios, selon qui cet accord préalable ne règle pas la question du programme nucléaire iranien mais ouvre la voie à des négociations plus poussées à ce sujet. L'agence iranienne Tasnim, citant une source proche de l'équipe de négociation, a démenti l'information. « Cela est faux et le texte n'est pas encore finalisé », a-t-elle écrit.

Prudent, le ministre des Finances américain, Scott Bessent, n'a pas confirmé fermement l'existence d'un tel protocole d'accord pendant une conférence de presse à la Maison-Blanche, en déclarant : « Nous avons peut-être l'ébauche d'un accord. »

« Les équipes ont eu plusieurs échanges », a-t-il dit, ajoutant que le président américain avait « plusieurs lignes rouges », à savoir que l'Iran devait « livrer son stock d'uranium enrichi. Ils ne peuvent pas avoir d'arme nucléaire et il doit y avoir une libre circulation dans le détroit d'Ormuz ». « Ce sera totalement la décision du président », a encore dit Scott Bessent.

Selon le site d'informations, le cadre d'accord soumis au président américain prévoit que l'accès au détroit d'Ormuz soit « illimité » pendant la période de 60 jours, ce qui implique notamment que l'Iran retire toutes les mines dans la zone. Toujours selon la même source, le blocus américain des ports iraniens serait levé en échange du rétablissement de la circulation maritime, et Téhéran serait autorisé à vendre du pétrole grâce à une suspension des sanctions américaines.

AFP

POLITIQUE

# Affaire du Foyer anderlechtois : le PS bruxellois dos au mur

Le Foyer anderlechtois, la commune et le domicile du mandataire socialiste Lotfi Mostefa ont été perquisitionnés ce jeudi, sur base de soupçons de clientélisme. De quoi attiser les demandes de commission d'enquête au parlement bruxellois, que seul un PS pris pour cible refuse.

LOUIS COLART  
BERNARD DEMONTY  
ALEXANDRE NOPPE

L'affaire des soupçons de clientélisme au sein du Foyer anderlechtois a connu ce jeudi de nouveaux développements, tant judiciaires que politiques. La journée a débuté par une perquisition dans les locaux de la société de logements sociaux, conduite par le juge d'instruction Aurélie Dejaiffe avec les enquêteurs de l'Office central pour la répression de la corruption. Le parquet a confirmé l'information, tout en indiquant ne faire « aucun autre commentaire dans l'intérêt de l'enquête ». Selon nos informations, la commune d'Anderlecht et le domicile de Lotfi Mostefa ont également reçu la visite des enquêteurs.

### Karine Lalieux sur le gril

C'est une émission de télévision flamande, *Pano*, qui a relancé les soupçons autour des pratiques suspectées au sein de cette institution. Le reportage met principalement en cause le président du Foyer et échevin du logement d'Anderlecht, le socialiste Lotfi Mostefa. Selon les révélations de *Pano*, il aurait exercé une influence personnelle sur certains dossiers d'attribution de logements, au bénéfice de personnes proches notamment. « A rediscuter, parce que j'ai promis aussi à cette maman. On doit réfléchir, parce que l'adresse de référence, je l'ai demandée aussi au CPAS » ; « Laurent Gâbele (le directeur général du Foyer anderlechtois et président du PS local, NDLR) doit signer. Il avait donné son accord en comité de dérogation » ; ou encore « elle a mal pris mon refus pour son frère, mais je m'en fous. Cette concierge n'a pas été coopérative avec moi » : voilà plusieurs exemples de consignes envoyées par Lotfi Mostefa à sa secrétaire personnelle au Foyer anderlechtois. Celle-ci a partagé ces écrits et audios Whatsapp avec *Pano*, mais aussi, entre-temps, avec *Le Soir*.

Juste après ces perquisitions se tenait

au parlement bruxellois en début d'après-midi la commission Logement. La secrétaire d'Etat socialiste Karine Lalieux y a été mise sur le gril par les différents députés, interrogée sur les nouvelles révélations apportées depuis la diffusion du reportage de la VRT. Tant les députés de la majorité que ceux de l'opposition ont demandé toute la transparence à la secrétaire d'Etat. « Le parquet mène une enquête, c'est important, mais le politique doit s'en saisir aussi », a souligné Imane Belguenani (Anders), dont le parti a fait d'une commission d'enquête une condition *sine qua non* pour rester au gouvernement. Elle a été suivie par Louis de Clippele, pour le MR, qui a parlé de « questions légitimes qui se posent, tant les révélations arrivent d'heure en heure ». « Avez-vous vu le reportage, madame Lalieux ? », a tenté de savoir à plusieurs reprises le député N-VA Matthias Vanden Borre, sans succès. Ecolo a de son côté insisté également sur l'importance de la tenue d'une commission d'enquête.

Karine Lalieux a donc développé une longue réponse, pour donner, dit-elle, « l'ensemble des éléments à sa disposition en toute transparence ». « Je suis très contente que la justice agisse vite. Parce qu'aujourd'hui c'est un travail de justice et elle prend ça très au sérieux », a-t-elle déclaré en ouverture. Le PS tient en effet une ligne de soutien du travail de la justice, tout en demandant d'éviter « des interférences politiques ». Sans réellement convaincre les députés, Karine Lalieux a donc développé les chiffres en sa possession, affirmant que « la SLRB (Société du logement de la

Région de Bruxelles-Capitale, NDLR) (lui) a dit et écrit que l'ensemble des procédures de dérogation, d'attribution et d'homologation ont été respectées dans le cadre du Foyer anderlechtois ». Ajoutant également que de nombreuses dérogations ont également été refusées ces dernières années (environ deux tiers). Et a rappelé, comme vendredi dernier en séance plénière, que de nombreuses mesures ont été mises en place au Foyer anderlechtois après l'audit externe très critique de février 2025.

« Tous ces changements semblent confirmer en creux qu'il y avait de très gros soucis avant », a donc rétorqué Bernard Clerfayt (Défi) dans sa réplique, suivi en ce sens par la cheffe de groupe du PTB Françoise De Smedt. Satisfaits par l'apport de certaines informations, les députés ont surtout souligné que la situation est telle qu'elle demande des devoirs supplémentaires. Ce lundi, la commission des Affaires générales du parlement bruxellois votera sur l'ouverture d'une commission d'enquête. Il ne fait presque aucun doute qu'au vu du grand soutien à cette idée, hors PS, elle soit mise en place. « Il faut que cette commission d'enquête entre en vigueur », a approuvé le président du MR depuis la Chambre ce jeudi. Et Lotfi Mostefa, le président du Foyer anderlechtois, devra alors, comme il le demande lui-même, venir s'expliquer face aux députés.

Selon les révélations de « Pano », Lotfi Mostefa aurait exercé une influence personnelle sur certains dossiers d'attribution de logements. © PHOTO NEWS.



KROLL



## logements sociaux Comment sont-ils attr

### DÉCODAGE

PASCAL LORENT

Les accusations de favoritisme et de clientélisme dans l'attribution de logements sociaux au Foyer anderlechtois suscitent pas mal de remous dans les médias et sur la scène politique régionale. Elles rappellent également que des règles et des procédures existent dans l'attribution d'une habitation sociale au sein d'une des seize sociétés immobilières de service public (Sisp) active sur les 19 communes de la Région. Ces Sisp sont « chapeautées » par la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), qui exerce sur elles une tutelle et pratique des audits. Mais dans les faits, comment ça marche ?

### 1 Quelle est la procédure pour demander un logement social ?

Les personnes souhaitant introduire une demande de logement social à Bruxelles doivent constituer un dossier, à introduire auprès de la Société immobilière de service public (Sisp) correspondant à la commune où ils aimeraient résider. Si les candidats locataires souhaitent postuler auprès d'autres sociétés, ils doivent les nommer dans leur dossier unique. Ils doivent notamment fournir une attestation de revenus et

Des règles et des procédures existent dans l'attribution d'une habitation sociale au sein d'une des seize sociétés immobilières de service public (Sisp) active sur la Région.

© BRUNO D'ALMONTE.

une composition de ménage, afin de déterminer le type de logement (social, modéré, moyen) et le nombre de chambres qui leur correspondent.

### 2 Qui peut déposer une demande de logement social ?

Les candidats locataires doivent satisfaire à une série de conditions. La première est qu'aucun membre du ménage ne soit propriétaire d'un bien immobilier, que ce soit en pleine propriété, en usufruit ou en emphytéose (sauf cas exceptionnel accepté par la Sisp). Une

